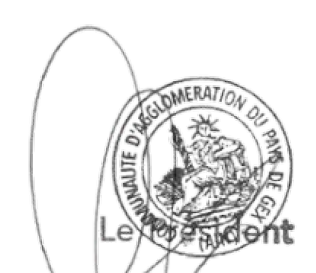


Règlement graphique - Révision allégée n°7

Vu pour rester annexé à la
délibération du 8 juillet 2026



Patrice DUNAND



Echelle : 1/7000 ème

Prescription	Arrêt	Enquête publique	Approbation
27 septembre 2023	17 décembre 2025	20 avril 2026 ou 6 mai 2026	8 juillet 2026

Éléments modifiés :	- Modification n°1 approuvée le 08 juillet 2021	- Modification n°1 approuvée le 23 septembre 2024
- Déclaration de projet n°1 approuvée le 09 septembre 2021	- Modification n°2 approuvée le 15 décembre 2021	- Révision allégée n°1 approuvée le 7 juillet 2022
- Modification n°1 approuvée le 27 janvier 2022	- Modification simplifiée n°2 approuvée le 26 avril 2022	- Révision allégée n°2 approuvée le 22 octobre 2022
- Révisions allégées n°2 et n°4 approuvées le 17 juillet 2023	- Modification n°5 approuvée le 27 mars 2024	
- Modification n°4 approuvée le 24 avril 2024	- Révisions n°1 et n°4 approuvées le 01 juillet 2024	

Zonage

- N : Zone agricole
- Ap : Zone agricole protégée
- N : Zone naturelle
- Nc : Zone naturelle de carrière
- NI : Zone naturelle de loisir
- Np : Zone naturelle protégée
- 1AUA : Zone à urbaniser d'activité artisanale
- 1AUC : Zone à urbaniser d'activité commerciale
- Np* : Zone naturelle protégée
- 1AUC : Zone à urbaniser de centralité
- 1AUE : Zone à urbaniser d'équipement
- 1AUGI : Zone 1AU Ferrey Genève Innovation
- 1AUG : Zone à urbaniser générale dense
- 1AUF : Zone à urbaniser touristique
- 2AUE : Réserve foncière à développer en équipement
- UA0 : Zone urbaine d'activités artisanales
- UA1 : Zone urbaine d'activités commerciales
- UA2 : Zone urbaine d'activités commerciales
- UA3 : Zone urbaine d'activités commerciales
- UAcer : Zone urbaine pour les activités du CERN
- AIGI : Zone urbaine d'activité Ferrey Genève Innovation
- UAml : Zone urbaine d'activités mixtes
- UAml2 : Zone urbaine d'activités mixtes
- UAml3 : Zone urbaine d'activités mixtes
- UA1 : Zone urbaine d'activités tertiaires
- UC1 : Zone urbaine de centralité
- UC2 : Zone urbaine de centralité
- UC0 : Zone urbaine de centre-ancien
- UC1 : Zone urbaine de centre-ancien
- UC2 : Zone urbaine de centre-ancien
- UCb : Zone urbaine de centre-ville
- UCv : Zone urbaine Cœur de Bourg
- UCv : Zone urbaine Projet Action Cœur de Ville
- UE : Zone d'équipement
- UE : Zone d'équipement
- UG01 : Zone urbaine générale le long des grands axes
- UG02 : Zone urbaine générale le long des grands axes
- UG01 : Zone urbaine générale dense
- UG02 : Zone urbaine générale dense
- UGml : Zone urbaine générale de densité moyenne
- UGm2 : Zone urbaine générale de densité moyenne
- UGpl : Zone urbaine générale à préserver
- UGp2 : Zone urbaine générale à préserver
- UH1 : Zone urbaine de hameaux
- UH2 : Zone urbaine de hameaux
- UH3 : Zone urbaine de hameaux
- UT1 : Zone urbaine touristique
- UT2 : Zone urbaine touristique
- UT3 : Zone urbaine touristique
- UC0 : Zone urbaine de centralité Sergy Dessous Sud Est
- UC0b : Zone urbaine de centralité Sergy Dessous Nord Ouest

Prescriptions linéaires

- ● ● Espaces Boisés classés
- Haie
- /// Ripisylve
- Recul de 3m minimum
- Servitude de recul obligatoire
- Règles d'implantation des constructions
- ▲ ▲ ▲ Linéaire commercial protégé

Prescriptions surfaciques

-  01 - Espace boisé classé
-  02 - Limitation de la constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général
-  05 - Emplacement réservé
-  05 - Secteur en attente de projet (L151-41 5°)
-  07 - Élément du paysage
-  07 - Ryspive
-  07 - Bâtiment remarquable
-  07 - Pelouse sèche
-  15 - Zone non aedificandi (L151-19)
-  16 - STECAL
-  16 - Bâtiment susceptible de changer de destination
-  16 - Périmètre d'attention des habitations
-  17 - Secteur de mixité sociale
-  18 - OAP
-  18 - OAP patrimoine
-  31 - Zone humide
-  99 - Emprise voie fermée

Prescriptions ponctuelles

- Arbre isolé
- Arbre à protéger
- Calvaire
- Lavoir public
- Ligne de bruit
- Limites cadastrales 2021
- Bâtiments 2022
- Surfaces en eau

